

CONTRAT

- Bonny B. Blues Band (K)**
 Bonny B. & Friends (K)
 Concert pédagogique sur l'histoire du blues et de l'esclavage
 Bonny B. & Fri-Gospel Singers

entre (**artiste**) : Bonny B., Rte St-Nicolas-de-Flüe 18a, 1700 Fribourg, Suisse
 ++41(0)26 422 38 16 - ++41(0)79 694 11 50 - bonnyb@bonnyb.ch - www.bonnyb.ch

et (**employeur**) :

.....

..... E-mail :

1. Date du concert :

2. Lieu :

.....

Le concert à lieu : à l'intérieur à l'extérieur

Le lieu du concert doit être accessible facilement en voiture pour amener le matériel. Les musiciens doivent pouvoir garer leurs véhicules à proximité du lieu du concert sans difficulté.

3. Heure du sound-check :

4. Horaire du concert

5. Le groupe joue 2 sets de 60 minutes avec une pause de 15 minutes au milieu.

Dépassés ces 2 sets , une augmentation de fr 500.- en plus du salaire sera exigée pour un set supplémentaire de 60 minutes.

- Exemple : fête privée, club, souper concert, société. OUI NON

Le groupe joue 1 set de 60 minutes ou plus (sans pause)

- Exemple : festival, TV & radio show. OUI NON

6. Des boissons fraîches (minérales, bières, cafés, thés...) seront mises à disposition pour le groupe pendant toute la soirée.

7. Des repas chauds et équilibrés dans un restaurant convenable seront servis à tous les membres du groupe.

8. Hébergement dans un hôtel convenable: OUI NON

Adresse hôtel :

.....
Chambre individuelle pour chaque musicien.

9. Technique :

- Table mixage / Colonnes (Sono PA) OUI NON

- Micros, câbles, pieds de micros OUI NON

- Scène 9m. carrés (minimum) OUI NON

- Light / lumières OUI NON

- Ingénieur du son OUI NON

Nous pouvons louer une sono et tout le matériel technique nécessaire (sans la lumière) pour le concert. Prix de la location en plus du salaire : CHF 300.-

10. Une loge doit être prévue pour les artistes dès leur arrivée sur le lieu du concert et jusqu'à leur départ.

L'organisateur du concert s'engage à respecter et faire respecter le travail et l'intégrité des musiciens durant toute la manifestation.

11. Le salaire est payé cash au responsable du groupe ou directement à Bonny B. à la fin du concert.

.....CHF Euros Dollars

12. Le salaire est un secret professionnel, il ne se divulgue à personne, même pas aux membres du groupe de Bonny B.

13. Pendant les pauses, le Groupe Bonny B. exige que l'employeur ou le DJ passe des morceaux dans le répertoire Blues, Soul, Gospel, Funk, Reggae, Rythm & Blues. Ceci pour respecter le style de la soirée.

14. La publicité est à la charge de l'employeur, les affiches de Bonny B. peuvent être téléchargées directement sur le site www.bonnyb.ch <http://www.bonnyb.ch/> rubrique « Pro »

15. Les parties sont en droit de résilier le contrat au plus tard 1 mois avant la prestation. Passé ce délai, la partie résiliant le contrat s'engage à verser 80% du salaire, ceci jusqu'à la veille du concert. En cas d'annulation de dernière minute, le jour du concert, la totalité du salaire sera versée à Bonny B.

16. Le concert n'est en aucun cas annulé en cas de mauvais temps ou autres raisons imprévues.

17. Tout différend relatif à l'application des présentes sera de la compétence des tribunaux de Fribourg, Suisse.

Ce contrat à été corrigé et approuvé par un notaire à Fribourg.

18. Les signatures :

Lieu :Date :

Artiste :

Employeur :

Par ma signature je m'engage à respecter les termes du contrat.

Ce contrat doit être envoyé avant le :

Prière de le renvoyer à l'adresse ci-dessous et de garder un exemplaire pour vous.
Bonny B. Management , Rte St-Nicolas-de-Flüe 18a, 1700 Fribourg, Suisse.